



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 juin 2017

15 recommandations pour que les données numériques deviennent un levier d'efficacité du système énergétique français.

Le système électrique produit un « foisonnement » de données. Dans le cadre de sa mission générale de concours au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel, la CRE a formulé 15 recommandations. Elle préconise notamment la mise en place d'un modèle de gouvernance qui veillera au contrôle du consentement du consommateur final dans l'utilisation de ses données personnelles.

Les données font parties intégrantes de notre quotidien connecté. Le monde de l'énergie n'échappe pas à cette tendance, même si cette évolution se fait dans un contexte très cadré. Depuis 2015, pas moins de quatre textes législatifs ont encadré la gestion et la mise à disposition des données collectées par les gestionnaires de réseaux d'énergie.

Source d'innovation pour tous les acteurs de l'énergie, comme pour le consommateur final qui se voit proposer par les opérateurs une multitude de services pour l'amélioration de son confort, la gestion des données est un levier d'efficacité du système énergétique.

La CRE, à l'issue des travaux d'un comité d'études qui a échangé avec plus de cinquante acteurs, a dressé un état des lieux et une typologie tant juridique que technique des données traitées par les gestionnaires de réseaux. Cette cartographie exhaustive est une première. Elle révèle l'importante volumétrie, la complexité et l'hétérogénéité de ces données. « *Ce sujet est fondamental car cette réflexion sur les données doit permettre de consolider la confiance des consommateurs et de favoriser l'émergence de nouveaux services* » souligne Jean-François Carenco, Président de la CRE.

La CRE formule 15 propositions regroupés en 4 familles : l'impératif de cohérence, de qualité et d'interopérabilité des données, la clarification du rôle des acteurs, la consolidation de la confiance des consommateurs dans la gestion de leurs données et enfin la lisibilité des critères d'analyse du régulateur et la prévisibilité des actions qu'il mettra en place.

L'une des principales propositions de la CRE porte sur la mise en place d'un modèle de gouvernance qui veillera au contrôle du consentement du consommateur final à l'utilisation de ses données personnelles.

Contact presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.